



de Fontvieille aux Alpilles

Association de Sauvegarde des Sites et de l'Environnement de Fontvieille

Association loi 1901 agréée par le Ministère de l'Environnement

Site Internet assef.fontvieille.free.fr

Adresse assef.fontvieille@free.fr

Bulletin
Juillet 2000

LES ALPILLES EN CONCERT

Ainsi, le massif des ALPILLES aura eu son concert de charité écologique. Qui s'en plaindra ? Des gens de spectacle, amoureux de notre région, émus par les 2300 ha calcinés de l'été 99, décident de donner ce qu'ils savent le mieux faire: chanter, distraire, amuser pour être utile à leur tour. L'A.S.S.E.F apprécie ce geste et les en remercie.

Les fonds récupérés - une fois les frais payés - serviront dit-on à la restauration des surfaces brûlées. Pourquoi pas, mais pourquoi faire et pilotée par qui ? Pour reboiser en pin l'Alep dont les rares qui survivront nourriront les feux des années suivantes ? Pilotée par l'Agence Publique des ALPILLES C.I.G.A.L.E:S. qui reste muette quand on saccage les ALPILLES au Grand Brahis ou à l'Estoublon ?

En vérité, chacun sait bien que les incendies ont toujours été un Fléau pour la forêt méditerranéenne et que si on ne peut les éviter, accidentels ou criminels, l'homme peut par contre agir sur leur importance et sur leur fréquence, par la mise en sécurité préventive du massif.

A cet égard, on ne peut pas ne pas rêver à ce qui aurait pu être réalisé, si la débauche de moyens

publics et privés affectés au gala des ALPILLES l'avait été à des actions de prévention, au rattrapage des aménagements du PIDAF cruellement en retard pour défaut de financement, aux actions de débroussaillage, d'entretien du massif et des chemins forestiers (les arbres tombés en travers des chemins du fait de la tempête du 29 décembre ont été évacués seulement le 3 avril après un trimestre de grande sécheresse).



Mais notre société, ses élus, ses artistes, ses médias ont trop besoin d'événements forts et émotionnels pour prendre en compte la patience et la ténacité nécessaire pour conjurer cet adversaire de toujours, qu'est le feu.

Si nous n'avons pas l'intelligence de prévenir, il faudra nous user à tenter de guérir et moyens de lutte contre l'incendie en sacrifiant douloureusement des vies humaines comme cela vient d'être le cas et en hypothétiques travaux de restauration des zones incendiées.

Mais notre société, ses élus, ses artistes, ses médias ont trop besoin d'événements forts et émotionnels pour prendre en compte la patience et la ténacité nécessaire pour conjurer cet adversaire de toujours, qu'est le feu. Même si ce n'est pas contradictoire, il fallait s'enflammer l'espace d'un soir en se sentant utile, c'est fait. Maintenant tout reste à faire.

UNE COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DE L'ENVIRONNEMENT

La France est la première destination touristique mCette commission aurait dû, aurait pu être, une instance d'information, de débat donnant son avis au conseil municipal sur les problèmes d'environnement de la commune. C'est en tout cas la mission qui lui avait été confiée. Elle était composée des représentants de cinq associations, plus particulièrement concernées, et d'une quinzaine de personnes attentives à l'environnement de leur village.

En 1995, certains étaient septiques sur la sincérité de la démarche municipale, mais tous on joué le jeu de la participation. Malheureusement, très vite cette commission s'est avérée sans utilité réelle, réunie de loin en loin sur des sujets souvent mineurs, plus pour entendre due pour décider, et surtout pour approuver.

Les participants, conscients qu'ils ne servaient à rien se sont retirés les uns après les autres et la dernière réunion remonte à novembre 1999 malgré les sujets importants dont elle aurait eu à débattre depuis : PIDAF, Allée des Pins, Sylvo pastoralisme, route de Tarascon, Vallon de la Lecque, triste état de la forêt communale... et bien sûr, travaux sur le domaine d'Estoublon. Sur ce dernier sujet, invité à réunir la commission par L'A.S.S.E.F et la ligue de défense des ALPILLES, l'adjoint à l'environnement leur a répondu qu'il n'en voyait pas l'utilité !!!!

NUISANCES

Depuis plusieurs mois et plusieurs fois par jour, la commune de Fontvieille est survolée par des hélicoptères à basse altitude. Beaucoup de résidents se plaignent de ces nuisances sonores venues du ciel.

GALEJADE

Dans sa publication municipale consacrée aux FORUMS DE L'AVENIR, on peut lire à l'année 1990 : "Le Club Méditerranée veut implanter un village sur le domaine d'Estoublon. Refus de la municipalité, soutenue par la population.

Que s'est-il passé ? Coquille de l'imprimeur ? Bouffée d'hormone du rédacteur ou trop de soleil sur trop de pastis ?

Dix années ne sont pas suffisantes pour que les mémoires se ferment et personne n'a oublié l'acharnement que L'A.S.S.E.F et la population ont dû déployer pour que le projet soit abandonné non pas avec, mais malheureusement contre la municipalité. Ce ne sont pas aujourd'hui les témoins libres de paroles qui font défaut.

PLAN MEDIA

Le jour même du gala des ALPILLES, comme par hasard, l'agence publique C.I.G.A.L.E.S. distribuait un nouveau numéro de sa revue " Nos ALPILLES " consacrée à la restauration des surfaces brûlées.

Après ceux consacrés à Natura 2000, PIDAF, directive paysage...

Cet exemplaire, bien fait au demeurant, mais de ton toujours un peu incantatoire, s'adresse à la population, en oubliant que c'est plutôt du côté des élus qu'il faudrait convaincre (la commune de Tarascon vient de quitter l'agence).

Quant à la population, elle préférerait que l'on prêche l'exemple et que les différentes directives sur lesquelles C.I.G.A.L.E.S. communique soient appliquées de façon exemplaire sur la commune de son président. Ce serait le meilleur des plans médias et gratuit celui-là.

ZONES INONDABLES

A la demande de la Préfecture, la municipalité a confié au cabinet IPSEAU une étude hydraulique sur les conséquences pour la commune d'une crue exceptionnelle dite centenaire.

Trois zones ont été déterminées de risque faible à risque fort qui font apparaître sept habitations concernées dont les propriétaires ont été avertis.



Cette étude dont on dit qu'elle est incomplète (alors pourquoi prévenir les intéressés) concerne essentiellement les riverains du Gaudre d'Auge dont on sait que son manque d'entretien et son envasement ajoute au risque potentiel. Par voie de conséquence, cette étude fait ressortir la situation dangereuse des constructions sauvages de part et d'autre du lit du Gaudre d'Auge en amont du Pont Saint Jean.

L'étude est, par contre, muette sur une deuxième origine du risque d'inondation à partir du Vigueirat qui avait pourtant menacé le village il y a quelques années.

PARC NATUREL REGIONAL

Tout le monde en parle et ce sera probablement l'enjeu des prochaines années.

Rappelons qu'il s'agit d'une structure administrative et technique qui accompagne en concertation avec les élus d'un territoire donné (par exemple les 16 communes des Alpilles), la gestion de l'urbanisme, du développement économique, du tourisme... à partir d'une charte qui détermine les priorités.

Il faut donc une motivation forte des communes et une bonne aptitude à la concertation. Les enjeux ont été bien exposés dans un dépliant de C.I.G.A.L.E.S.

Un Parc Naturel Régional est une structure suffisamment souple pour être un outil de protection et de développement plus efficace que la situation actuelle tout en réservant, grâce à la charte, des adaptations aux réalités locales. D'où l'intérêt d'une écriture de cette charte aussi démocratique, aussi démultipliée, aussi proche des gens que possible.

C'est bien pourquoi plusieurs associations de protection du massif des ALPILLES (dont L'A.S.S.E.F) se sont rassemblées pour participer à la montée en puissance de ce projet. S'agissant de l'importance de

la concertation, la forme associative semble préférable à la structure de type syndicat mixte trop vulnérable (on le voit avec C.I.G.A.L.E.S.) aux dysfonctionnements résultant des oppositions politiques.

LE MONT PAON

Le Président du Conseil Général de passage à Fontvieille aurait annoncé que le département venait d'acquérir le Mont Paon et ses 73 hectares.

C'est la première propriété qu'il achète dans les ALPILLES.

Si cette information se confirme, après suppression du retour défensif de la clôture d'Estoublon, c'est la deuxième bonne nouvelle concernant ce dossier que l'on doit à la mobilisation des associations.

Il reste qu'il faudra en déterminer la vocation et L'A.S.S.E.F souhaite qu'elle fera l'objet d'une large concertation avec les interlocuteurs locaux, élus et associations.

DOSSIER ESTOUBLON

Le 27 juin dernier, la ligue de Défense des ALPILLES et L'A.S.S.E.F donnaient une conférence de presse sur l'affaire d'Estoublon. Car en tirant sur l'écheveau de ce dossier, si des litiges trouvent une solution, d'autres sont mis à jour.

Les deux premiers points mis en avant par les associations semblent avoir trouvé une solution :

-**La clôture** : même peu esthétique, le retour défensif a été supprimé et le droit y trouve son compte, qu'il aurait été plus simple de respecter dès l'origine pour satisfaire aux termes de l'autorisation de travaux.

-**Le Mont Paon** : Monsieur Jean-Noël Guérini, de passage à Fontvieille aurait annoncé que l'acquisition du Mont Paon par le département était en cours. Monsieur Schneider ne s'opposerait donc pas à cette acquisition : c'est une bonne nouvelle. Que le Conseiller général, Claude Vulpian et son président soient remerciés.

Mais aujourd'hui, le propos se porte sur le défrichage et l'excavation de près de 3 hectares réalisés en surplomb de la route qui conduit au Mas d'Auge sur les pentes du Mont Valence. II s'agit là d'une zone les plus protégées des ALPILLES, elle fait partie :

- de la zone proposée pour Natura 2000, - du site inscrit pour la directive paysage.
- de la zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique.

Par ailleurs, des repérages effectués en 1972 par le C.N.R.S. avaient permis d'identifier un gisement archéologique très riche remontant au Vème et VIIème siècles avant notre ère, indispensable à la compréhension des premiers habitats en Provence et qui sont la mémoire de Fontvieille.

L'Archéologue Othelo Badan à qui on doit les découvertes récentes de bergeries romaines en plaine de Crau, a pu identifier sur le site des travaux, des vestiges de four romain largement entamé par les dents d'acier de pelles mécaniques. Les dégâts sont irréparables, cet archéologue était catastrophé.

La Ligue de Défense des ALPILLES (L.D.A.) a déposé une plainte actuellement en cours d'instruction. Comment en est-on arrivé là ? Probablement en raison des entêtements et des

rapports de force qui tiennent lieu de concertation. Très tôt la L.D.A. et L'A.S.S.E.F ont demandé une réunion de la commission extra municipale qui leur a été refusée par l'adjoint à l'environnement, confirmée par une déclaration du Maire au Conseil Municipal du 30 mai 2000. Cette déclaration vaut son pesant d'or. Le Maire y justifie ces travaux par la plantation d'un vignoble et l'alimentation en eau d'une citerne DFCI existante, il revendique également de n'être pas intervenu pour faire cesser ces travaux.

Quelle que soit la destination de ces travaux ou les prétextes avancés, ils n'auraient dû faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable. Ce qui n'a pas été fait.

Si cela l'avait été, on peut penser que les services municipaux et préfectoraux (D.D.A.F, commission des sites, etc...) auraient examiné avec le propriétaire les moyens de les réaliser tout en respectant les procédures de classement. Le débat y aurait gagné en efficacité et en sérénité et les ALPILLES en respect. Car ne nous y trompons pas, au-delà de la protection de la nature et du patrimoine est posé le respect du droit républicain et de la citoyenneté. Comment, en effet, faire accepter par le Fontvieillois ordinaire le respect des règles d'urbanisme ? Ici, 50 cm sur une limite, là une ouverture refusée, ailleurs une clôture non conforme. Qui peut comprendre cette différence de traitement ? En fin de déclaration, le Maire de Fontvieille accuse les opposants à ces travaux de xénophobie. C'est évidemment ridicule. II y a des étrangers qui s'installent dans les ALPILLES en respectant le droit et point n'est besoin de l'être pour faire n'importe quoi.

Ce n'est pas de gaieté de cœur que les associations s'engagent dans ce combat. Quand elles le font, c'est parce que les administrations et la collectivité locale gardiennes du droit et du patrimoine collectif ne le font pas. Mais à tout moment, ces dernières peuvent corriger leur inaction. Chaque membre d'une association connaît la difficulté du bénévolat mais chacun connaît aussi son obstination.